

AUSTRALIE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 15 postes sont proposés chaque année.										
Critères d'éligibilité spécifiques à l'Australie	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • être âgé de : 20 à 30 ans au 31/12/2021 ; • avoir validé au minimum une L3 au moment du dépôt du dossier. <ul style="list-style-type: none"> ➢ LLCE, LEA (anglais) ; ➢ FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; ➢ Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ; ➢ Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. <p>Les contrats proposés en Australie requièrent de la part des assistants sélectionnés une capacité d'adaptation car la plupart des écoles en Australie sont situées en zones rurales ou périurbaines.</p>										
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte</p> <p>Les assistants peuvent être affectés dans 1, 2 ou 3 établissements(s). Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>										
Établissements	Écoles primaires et secondaires (maternelle dans l'état de South Australia)										
Calendrier	<p>Publication des résultats</p> <p>France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2021.</p> <p>Contrat</p> <table border="0"> <tr> <td>Canberra</td> <td>mi-janvier 2022 - début décembre 2022</td> </tr> <tr> <td>New South Wales</td> <td>fin janvier 2022 - début décembre 2022</td> </tr> <tr> <td>South Australia</td> <td>mi-février 2022 - fin décembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Victoria</td> <td>début février 2022 - fin décembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Western Australia</td> <td>mi-janvier 2022 - fin décembre 2022</td> </tr> </table> <p>L'année scolaire en Australie débute en janvier et se termine en décembre de la même année. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français (le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année).</p>	Canberra	mi-janvier 2022 - début décembre 2022	New South Wales	fin janvier 2022 - début décembre 2022	South Australia	mi-février 2022 - fin décembre 2022	Victoria	début février 2022 - fin décembre 2022	Western Australia	mi-janvier 2022 - fin décembre 2022
Canberra	mi-janvier 2022 - début décembre 2022										
New South Wales	fin janvier 2022 - début décembre 2022										
South Australia	mi-février 2022 - fin décembre 2022										
Victoria	début février 2022 - fin décembre 2022										
Western Australia	mi-janvier 2022 - fin décembre 2022										



Temps de travail et de congés	<p>Canberra / South Australia 30 heures par semaine New South Wales / Western Australia 32,5 heures par semaine Victoria 30,4 heures par semaine</p> <p>Congés selon les calendriers scolaires locaux.</p>												
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle</p> <table border="0"> <tr> <td>Canberra / New South Wales</td> <td>1 200 AUD</td> <td>737€ net *</td> </tr> <tr> <td>South Australia</td> <td>3 500 AUD</td> <td>2 140€ net *</td> </tr> <tr> <td>Victoria</td> <td>2 570 AUD</td> <td>1 580€ nt *</td> </tr> <tr> <td>Western Australia</td> <td>2 830 AUD</td> <td>1 740€ net *</td> </tr> </table> <p>*Conversions en euros données à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change.</p> <p>Le salaire mensuel est donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe prévu de 2019. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines. Le salaire de l'assistant est soumis à l'impôt sur le revenu, par prélèvement à la source. Il est possible d'en demander le remboursement à la fin du contrat. Le <i>Department of Education and Training</i>, employeur de l'assistant, cotise à une caisse de fonds de pension (9,25% minimum du salaire) dont il est également possible d'obtenir le reversement à la fin du contrat.</p> <p>Installation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canberra, New South Wales : Les frais de voyage sont à la charge de l'assistant. L'établissement propose le logement et les repas sur le campus. • South Australia, Victoria, Western Australia : Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. 	Canberra / New South Wales	1 200 AUD	737€ net *	South Australia	3 500 AUD	2 140€ net *	Victoria	2 570 AUD	1 580€ nt *	Western Australia	2 830 AUD	1 740€ net *
Canberra / New South Wales	1 200 AUD	737€ net *											
South Australia	3 500 AUD	2 140€ net *											
Victoria	2 570 AUD	1 580€ nt *											
Western Australia	2 830 AUD	1 740€ net *											
Statut de l'assistant	<ul style="list-style-type: none"> • South Australia, Victoria, Western Australia L'assistant a le statut de salarié du <i>Department of Education and Training</i>. • Canberra, New South Wales L'assistant a le statut de salarié de l'établissement d'accueil. 												
Visa	<p>Visa d'activité temporaire « visa 408 » Frais de visa : 310 AUD Le visa vacances-travail (<i>Working Holiday Visa</i>) n'est pas applicable.</p>												
Couverture sociale	<p>Les résidents temporaires ne sont pas couverts par le régime national d'assurance maladie australien. L'assistant devra donc souscrire, avant son départ, à une assurance internationale valable pour l'Australie. Une preuve de cette affiliation devra être fournie au moment du dépôt de la demande de visa.</p>												
Liens utiles	<p>Ambassade d'Australie en France : www.france.embassy.gov.au Ambassade de France en Australie : www.ambafrance-au.org</p>												
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>												



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 villes ou régions**.

Exemple :

Choix 1 : Canberra

Choix 2 : Victoria

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par groupe régional des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2019-2020 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

NB : Les écoles sont généralement situées **en zones rurales ou périurbaines**. Les lieux d'affectation sont souvent très isolés car les villes/villages en Australie sont souvent éloignés de plusieurs heures de route des grandes villes.

Canberra (1)
New South Wales (1)
South Australia (1)
Victoria (7)
Western Australia (5)

